

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/329

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 03 décembre 2020

OBJET :

**INSTALLATION DE
DEUX NOUVEAUX
CONSEILLERS
MUNICIPAUX**

L'an deux mille vingt, le sept-décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LETOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Jocelyne BORDE pouvoir à Madame Véronique PETIT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Virginie VIEVILLE

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 08 décembre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 portant installation du Conseil municipal ;

Vu le courrier RAR de Monsieur Gildas PONTOIZEAU, élu sur la liste « Ensemble pour Chaumontel » reçu en date du 03 octobre 2020 portant démission de son mandat de conseiller municipal ;

Considérant qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission ;

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise en date du 10 novembre 2020 prenant acte de la démission de Monsieur Patrice BRONSART du poste d'adjoint et de conseiller municipal ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

Considérant que les personnes figurant immédiatement en dessous de liste (Ensemble pour Chaumontel – liste Sylvain SARAGOSA), en l'occurrence, Madame Maryse POSTOLLE et Monsieur Alexandre VIEGAS ayant tous deux accepté de siéger au sein du conseil municipal en qualité de conseillers municipaux par courrier respectif en date des 21 octobre 2020 et 23 novembre 2020 ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de PRENDRE ACTE de l'installation immédiate de Madame Maryse POSTOLLE et Monsieur Alexandre VIEGAS en qualité de conseillers municipaux ;

Le Conseil municipal **PREND ACTE** :

- De l'installation immédiate de Madame Maryse POSTOLLE et Monsieur Alexandre VIEGAS en qualité de conseillers municipaux ;
- De la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#